
LES DÉTERMINANTS DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Gérard BOUVIER

Insee, Direction des statistiques d'entreprises

gerard.bouvier@insee.fr

Mots-clés : Recensement, comparaisons de sources

Résumé

On se propose ici de décrire les principales sources pour analyser les déterminants de l'acquisition de la nationalité française, puis de présenter les résultats essentiels. Les étrangers résidents sur le territoire sont potentiellement demandeurs de la nationalité car celle-ci procure certains avantages (droit de vote, accès à certains emplois, signal sur le marché du travail et / ou dans les échanges sociaux ; ...). L'État régule fortement cette acquisition, sa politique d'offre évolue notamment suivant le cycle politique. En France, une importance explicite est donnée à la maîtrise du français.

L'analyse de la politique d'attribution de la nationalité révèle des paradoxes. L'acquisition de la nationalité est citée comme « le couronnement d'un parcours d'intégration réussi ». Pour autant, bilans et évaluations de cette politique sont rares : tant une enquête programmée (*cf.* programme de moyen-terme du CNIS 2009-2014) qu'un bilan de l'intégration n'ont vu le jour ces dernières années, soit depuis 2010. Ces sujets sont considérés comme politiquement très sensibles, et la rareté des informations produites par le SSP n'a pas facilité un débat très animé à ce sujet, notamment en 2016. Des éléments de cadrage à travers des analyses dans des pays de l'OCDE seront proposés.

Trois sources seront présentées, d'abord une source administrative qui illustre la complexité des mécanismes à l'œuvre. Dans un deuxième temps, on présentera des travaux utilisant le recensement et une enquête ménage qui précisent la traduction concrète de la politique d'attribution de la nationalité.

Ces travaux confirment et approfondissent sur certains points l'étude séminale de Denis Fougère et Mirna Safi, de 2005. En 2012, selon l'Insee, 5,7 millions d'immigrés vivaient en France, dont 40 % ont acquis la nationalité française. On s'intéresse ici à ce qui caractérise les seconds par rapport aux premiers. Les déterminants sont d'abord l'origine géographique. Viennent ensuite le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, le statut d'emploi. Les données de l'enquête « Trajectoire et origines » permettent d'affiner les analyses. Sont mis en évidence divers effets de durée.

La **durée de présence** joue fortement, de façon au moins apparente, sur le taux de naturalisation (part des personnes parmi les immigrés qui choisissent de devenir français). **L'âge à l'arrivée** est un facteur bien identifié dans l'étude des populations immigrées en relation avec les problématiques d'intégration notamment en lien avec l'importance de l'âge d'arrivée sur la réussite scolaire.

Nous montrons qu'être arrivé en France avant 6 ans (ce qui implique une scolarité obligatoire complète en France) augmente très fortement la probabilité d'être naturalisé. Cette probabilité est toujours forte, mais moindre pour les personnes arrivées entre 6 et 17 ans, ayant suivi seulement partiellement leur scolarité en France. Un lien très fort existe donc entre intégration et naturalisation : avoir fréquenté le système éducatif français, censé intégrer les futurs citoyens, facilite le fait de devenir Français.

On a exploité l'information sur la **durée entre l'arrivée en France et l'obtention de la nationalité française** (disponible dans TeO), plus précise que la simple durée de présence (disponible dans le recensement). Au-delà du niveau d'études, la **compétence en langue française** est essentielle : ne pas maîtriser le français, au moins les bases, s'avère quasi rédhibitoire pour obtenir la naturalisation.

Il y a encore une forte corrélation entre naturalisation et **nationalité du conjoint**. Ainsi, être marié, ou l'avoir été, est associé à une probabilité plus forte d'être naturalisé. Pour les célibataires (au sens légal), le fait d'être en couple ou non ne joue pas. Ce constat peut être considérablement affiné dès lors que l'on tient compte de la nationalité du conjoint marié. Si celui-ci est Français, la probabilité d'être naturalisé augmente fortement. Cette probabilité est encore plus forte dans le cas où le conjoint est Français par acquisition plutôt que Français de naissance. En revanche, si le conjoint est de nationalité étrangère, la probabilité est largement inférieure à celle d'un célibataire.

L'examen plus détaillé de certaines origines, ainsi que l'introduction du motif administratif (économique / familial / humanitaire) confirme qu'avoir migré pour **motif humanitaire** joue aussi positivement sur la probabilité d'être naturalisé. Mais les effets **d'origines** sont très largement les plus importants. Les ressortissants acquièrent plus fréquemment la nationalité française dès lors qu'ils ont pour origine des pays en crise humanitaire ou ayant eu des liens politiques forts (colonisation). En revanche, les immigrés originaires du Portugal, voire de Chine et de Turquie, ou encore ceux nés dans les pays très développés, sont dans une situation inverse.

Bibliographie

- [1] Fougère D., Safi M., « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés », *France portrait social, Insee références 2005-2006*, pp163-184.
- [2] Gathmann C., « Naturalization and citizenship : who benefits ? », *IZA Word of Labor, février 2015*.
- [3] Bouvier G., Coirier, E., « Les acquisitions de la nationalité française de 1945 à nos jours », *Infos migrations n° 84, DGEF-DSED, mai 2016*.
- [4] Bouvier G., Coirier, E., « Les acquisitions de la nationalité française des immigrés : quels déterminants ? », *Infos migrations n° 85, DGEF-DSED, juin 2016*.